



Éducation, Développement
préscolaire et Culture

DEMANDE D'ATTESTATION DE STATUT PROFESSIONNEL

Faire parvenir la demande au :

Bureau du registraire
Section de la certification et des normes
Ministère de l'Éducation,
du Développement préscolaire et de la Culture
Centre Holman
250, rue Water, bureau 101
Summerside (Île-du-Prince-Édouard) C1N 1B6

Coordonnées du Bureau du registraire :

Téléphone : 902 438-4130
Courriel : registrar@edu.pe.ca

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Qu'est-ce qu'une attestation de statut professionnel?

Il s'agit d'un document officiel attestant que vous possédez une certification en enseignement à l'Île-du-Prince-Édouard. Le document confirme que votre autorisation d'enseigner n'a jamais été suspendue, révoquée ou annulée. L'attestation fournit des renseignements au sujet de votre statut d'enseignant au sein de l'Île-du-Prince-Édouard à l'organisme de réglementation de la région où vous désirez obtenir une certification. L'attestation lui permet de savoir si vous avez déjà perdu votre autorisation d'enseigner en raison de mesures disciplinaires ou si vous pouvez toujours avoir le droit d'enseigner dans la province.

2. Dans quelles circonstances peut-on avoir besoin d'une attestation de statut professionnel délivrée par le registraire de l'Île-du-Prince-Édouard?

Si vous faites une demande de brevet à l'extérieur de l'Île-du-Prince-Édouard, l'organisme de réglementation auquel vous faites votre demande exigera une attestation de statut professionnel. Vous devrez fournir une attestation de l'Île-du-Prince-Édouard a) si vous avez fait votre programme de formation en enseignement initial à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard ou b) si vous avez déjà été certifié en enseignement ou avez déjà détenu un brevet d'enseignement à l'Île-du-Prince-Édouard. Vous pourriez avoir à fournir cette attestation même si vous n'avez jamais enseigné à l'Île-du-Prince-Édouard.

3. À qui pourrait-on avoir à fournir une attestation de statut professionnel?

L'organisme de réglementation responsable de la certification des enseignants dans la région où vous voulez enseigner exigera une attestation de votre statut professionnel. Dans tous les provinces et territoires canadiens, à l'exception de l'Ontario, les enseignants sont certifiés par le gouvernement – habituellement par le ministère de l'Éducation. En Ontario, la certification est octroyée par les membres de la profession; il faut faire une demande à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour pouvoir enseigner dans cette province.

Une liste des registraires canadiens et de leurs coordonnées est offerte au : https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/forms/canadian_registrars_contact_information.pdf

Ailleurs dans le monde, dans certains pays, les enseignants sont certifiés par un organisme central ou régional ou par un ordre d'enseignants.

4. Comment assure-t-on l'authenticité de l'attestation de statut professionnel?

Pour être considérée comme étant authentique, une attestation de statut professionnel doit a) être un document original, b) être signée par le registraire responsable de la certification des enseignants, c) avoir le sceau officiel du ministère, d) être postée directement par le registraire, e) ne pas dater de plus d'un an (par rapport à sa date de délivrance), et f) démontrer que vous avez déjà détenu un brevet d'enseignement de l'Île-du-Prince-Édouard.

5. Comment procède-t-on pour faire une demande d'attestation?

Pour qu'une attestation de votre statut professionnel à l'Île-du-Prince-Édouard soit envoyée à un organisme, vous devez remplir et soumettre le présent formulaire et payer un frais de 25 \$. Les coordonnées auxquelles faire parvenir votre demande apparaissent sur la page couverture du présent document. Le frais doit être payé par chèque ou mandat fait à l'ordre du « Ministre des Finances ». Pour payer par carte de crédit voir le formulaire à : https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/forms/payment_form.pdf



6. Comment procède-t-on si on doit faire parvenir une attestation à plus d'un organisme?

Veuillez remplir et soumettre le présent formulaire pour chaque organisme auquel vous voulez qu'une attestation soit envoyée.

7. Comment peut-on s'informer de l'état d'une demande?

Les demandes sont traitées selon l'ordre de réception. Lorsque votre attestation sera envoyée, vous en recevrez une copie par la poste. Si vous n'avez pas reçu votre copie et voulez vous informer de l'état de votre demande, faites parvenir un courriel à registrar@edu.pe.ca.



Éducation, Développement
préscolaire et Culture

DEMANDE D'ATTESTATION DE STATUT PROFESSIONNEL

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU DEMANDEUR

PRÉNOM	SECOND PRÉNOM	NOM
AUTRE NOM (S'IL Y A LIEU)	DATE DE NAISSANCE	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE
PLUS RÉCENTE DATE DE DÉTENTION D'UN BREVET	NUMÉRO DU BREVET (SI CONNU)	DATE DE DÉLIVRANCE (SI CONNU)

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

ADRESSE	
---------	--

TÉLÉPHONE	COURRIEL
-----------	----------

RENSEIGNEMENTS SUR LE DESTINATAIRE

ADRESSE (À LAQUELLE DOIT ÊTRE POSTÉE L'ATTESTATION DE STATUT PROFESSIONNEL)

PAIEMENT DU FRAIS

J'ai joint un chèque de 25 \$ au présent formulaire pour couvrir le frais d'envoi de l'attestation de statut professionnel.	J'ai joint un mandat de 25 \$ au présent formulaire pour couvrir le frais d'envoi de l'attestation de statut professionnel.
J'ai joint le formulaire de paiement de 25\$ par carte de crédit au présent formulaire	J'ai payé le 25\$ en monnaie au comptoir du Registraire.

DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS - AUTORISATION

J'autorise par la présente le registaire de la Section de la certification et des normes de l'Île-du-Prince-Édouard à faire parvenir à l'organisme mentionné ci-dessus une attestation de statut professionnel fournissant des renseignements concernant mon brevet d'enseignement de l'Île-du-Prince-Édouard.

DATE	SIGNATURE

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu des articles 98 et 100 de la *Education Act R.S.P.E.I. 1988, chap. E-02* et seront utilisés à des fins de vérification de l'identité et de détermination de l'expérience en enseignement. Si vous avez des questions à propos de la collecte de ces renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le Bureau du registraire, bureau 101, Centre Holman, 250, rue Water, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6.

[RESET FORM](#)



Éducation, Développement
préscolaire et Culture